

Pétitions

En ce qui concerne la question soulevée par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), tout ce que je puis dire, c'est qu'un comité de la Chambre est chargé d'examiner la procédure et l'application du Règlement. Ce comité devra établir s'il n'y a pas eu infraction au Règlement mais, dans les circonstances, la présidence doit se contenter de le faire appliquer de son mieux. Ce n'est pas facile.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'apprécie vivement vos observations, et je sais également que vous avez fait de votre mieux pour veiller à ce que les députés n'outrepassent pas certaines limites en présentant leurs pétitions. Puis-je vous demander si vous ne pourriez pas vérifier d'où vient la pétition dont vous avez parlé et si elle a été signée au verso? Je tiens à vous assurer que j'ai vérifié personnellement toutes les pétitions présentées cet après-midi et que chacune d'elles était signée.

M. le vice-président: J'ai le regret de dire au député que la pétition non signée émanait du parti qu'il représente. Elle a été présentée au bureau.

Des voix: Qui, qui?

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, au nom de 117 habitants de la localité de Riverhurst, en Saskatchewan, où l'on sait que modifier le tarif du Corbeau n'est pas la même chose qu'améliorer les chemins de fer, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à l'honorable Chambre des communes du Canada ici réunie, la pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun et qui déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom des habitants de Riverhurst.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de 42 habitants de la région de Sedley-Francis-Kronau au sud-est de Regina. Dans une pétition adressée à la Chambre des communes ici réunie, les soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me suis maintenant renseigné sur la question que vous avez soulevée au sujet de la pétition non signée, et je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la feuille que vous aviez sous les yeux était une traduction française de la pétition présentée à la Chambre et ne devait pas être remise au greffier, mais plutôt être transmise au hainard par un page. La pétition elle-même a été remise au greffier, comme il convient.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai reçu une pétition d'un certain nombre de personnes du sud-ouest de la Saskatchewan: d'Admiral, de Cadillac et des localités environnantes. Ces personnes s'inquiètent de voir ce qui arrive au tarif du Nid-de-Corbeau, qu'ils considèrent comme leur part du gâteau fédéral. Elles me demandent de présenter à la Chambre des communes, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, laquelle déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales au tarif du Nid-de-Corbeau pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente une part équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et qu'ils n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans la modification prévue au plan Pepin; donc, que les agriculteurs ne payent que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification du tarif statutaire actuel.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel désigné tarif du Nid-de-Corbeau. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement au sujet de la pétition qui vient d'être présentée. Je vous signale encore une fois, monsieur le Président, que la tactique employée par le NPD, si on lui laissait libre cours, pourrait paralyser totalement n'importe lequel des travaux de la Chambre. Vous savez comme moi que sur n'importe quelle question, n'importe quel projet de loi mis en discussion à un moment quelconque, on peut faire établir autant de pétitions qu'on voudra, dans n'importe quelle région du pays, à l'appui de l'opinion contraire. C'est même pour cela que l'opposition existe.

● (1710)

M. le vice-président: Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) invoque cet argument pour la deuxième fois. Dans l'interprétation du Règlement, la présidence cherche à montrer le maximum d'impartialité possible dans les circonstances. Il ne lui appartient pas en ce moment de décider s'il conviendrait ou non de remettre le Règlement à l'étude, en temps et lieu. Le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).